

Conditions de participation FriTime Châtel-St-Denis

En inscrivant son enfant, le parent ou le·la représentant·e légal·e :

- Atteste avoir pris connaissance du règlement FriTime Châtel-St-Denis avec son enfant ;
- Atteste que son enfant est au bénéfice d'une assurance accident ainsi que d'une assurance RC ;
- Certifie que l'état de son enfant lui permet de prendre part sans risque à l'activité ;
- Atteste que son enfant possède le matériel requis pour l'activité (si demandé) ;
- S'assure personnellement du trajet de son enfant (aller et retour) vers le lieu de rendez-vous de l'activité ;
- Accepte que la Commune se réserve le droit de publier des photographies de l'activité (site Internet, réseaux sociaux, journaux) ;
- Accepte que les organisateurs de l'activité prodiguent les premiers soins nécessaires (désinfectant, sparadrap, ...), appellent le numéro d'urgence mentionné lors de l'inscription. En cas d'urgence médicale plus grave et, si nécessaire, appellent un médecin ou une ambulance, aux frais des parents.

